

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): On me dit, monsieur l'Orateur, que le problème à l'usine Scott a été provoqué par une inondation. Comme l'usine est désuète, la société a décidé de ne pas la rouvrir. Les fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale et de mon ministère ont contacté les autorités locales pour voir s'il y aurait moyen d'améliorer la situation des travailleurs. J'ai dit la semaine dernière que mon ministère pas plus qu'un autre n'a reçu d'instances de la société Bowater à Cornerbrook ou du gouvernement de Terre-Neuve. Cependant, les fonctionnaires de mon ministère ou d'ailleurs sont probablement en communication avec la direction de Bowater à Londres et avec le gouvernement terre-neuvien pour essayer de trouver des moyens d'aider l'usine de Cornerbrook. Il faut, bien entendu, tenir compte de la situation financière dans l'industrie des pâtes et papiers qui, comme chacun le sait, traverse une période très difficile à l'échelle internationale en raison de la surproduction.

• (2.30 p.m.)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. A-t-il reçu un télégramme du vice-président du Conseil canadien des travailleurs des pâtes et papiers au sujet de la fermeture de l'usine de Sheet Harbour en Nouvelle-Écosse et de sa propre déclaration selon laquelle la raison invoquée par la société pour la fermeture n'était pas fondée et qu'il en résulterait des effets désastreux pour l'ensemble de la communauté? A-t-il reçu le télégramme aujourd'hui et s'il y a répondu, quelle est la réponse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai constaté que je n'ai pas reçu ce télégramme, mais il est possible qu'il soit arrivé depuis quelques instants. Je vais me renseigner et, s'il est arrivé, je serai en mesure—au fait, le député, là-bas, en sait-il quelque chose?

M. MacInnis: Je soulève la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie le député de York-Sud de m'excuser; nous devons entendre une question de privilège en ce moment.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège en raison de la remarque que vient de faire le premier ministre. Je tiens à vous assurer, monsieur, et à assurer à la Chambre, que je ne lis pas son courrier.

Une voix: Savez-vous lire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Maintenant que nous avons disposé de la question de privilège, nous allons revenir au député de York-Sud qui veut poser une autre question supplémentaire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le télégramme a été expédié au premier ministre très tôt hier matin. Il voudra peut-être demander à son personnel de le lui remettre. J'aurais pensé qu'on l'aurait déjà fait.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'avais l'impression que le député voulait poser une question supplémentaire. Il a donc la parole.

LE CHÔMAGE À CORNWALL—L'ANNONCE D'UN PROGRAMME D'AIDE PAR LE PREMIER MINISTRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question reliée à l'annonce

de la visite qu'il doit rendre à la ville de Cornwall à la fin de cette semaine. Lors de cette visite, sera-t-il en mesure de donner des précisions sur le programme d'aide que justifie le taux très élevé de 20 p. 100 de chômage qui existe actuellement dans cette ville?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiendrai dans cette localité des réunions publiques. Si le député veut y envoyer des représentants, ils entendront ce que j'ai à dire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La période touche à sa fin, mais si le député demande la parole au sujet d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement, il y a droit. Sinon, le député de Hamilton-Ouest attend patiemment l'occasion de poser une question et je voudrais lui donner la parole.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous fais remarquer respectueusement, monsieur, et au premier ministre que c'est son droit de ne pas répondre à une question, mais de là à traiter une situation grave avec autant de désinvolture . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Hamilton-Ouest a la parole.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, en rappel au Règlement, puis-je vous faire respectueusement remarquer qu'il n'y a aucune raison de demander à quelqu'un qui a la parole de se rasseoir pour la seule raison qu'on fait du bruit. Simplement parce qu'on fait du bruit chaque fois que quelque chose de déplaisant se dit . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a cédé la parole au député de Hamilton-Ouest.

M. Lewis: Pardon . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de York-Sud veut formuler une objection, comme il en a le droit, et je lui donne donc la parole.

M. Lewis: C'est en effet ce que je veux faire, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas l'intention de me laisser intimider par des invectives.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, il faudrait que le compte rendu indique bien que lorsqu'on pose au premier ministre une question relative à une situation très critique dans une ville dans laquelle il va se rendre sous peu, sa réponse dénote la même inconséquence et la même indifférence que sa conduite habituelle à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. De toute évidence, cela n'a rien à voir avec le Règlement. Le député de Hamilton-Ouest a maintenant la parole.